



J. VAN HEMELEEN
ORGANISME DE CONTROLE

00259628-1
d.n. 1600

Réf. du p.v. : 025961

1652 ALSEMBERG, Halsendallaan 5
Tél. (02) 380 52 71
Fax (02) 380 89 86

8500 COURTRAI, Meensestraat 41
Tél. (056) 35 76 76
Fax (056) 35 68 87

**PROCES-VERBAL DE L'EXAMEN DE
CONFORMITE D'UNE INSTALLATION
ELECTRIQUE**

conformément les prescriptions du Règlement
Général sur les Installations Electriques (RGIE)

Installations de : Rt. de LESIMES n° 7 7911 FRAINES LES
Adresse de l'installation : IMEM RUISSENAAL
Installateur : KENARD THEUNIS HACQUEGNIES
- N° de T.V.A. :
- ou N° carte d'identité : Date et lieu d'émission :
Type d'installation : RESIDENTIEL Distributeur : VAN LANCKER
Agent-visiteur : VAN LANCKER Date de la visite : 28.06.2007

- Tension nominale :	<u>3x230V</u>	Description des circuits terminaux :
- Section câble d'entrée	<u>EXISTANT</u>	<u>12 circuits de Lédex - LC</u>
- Protection générale	<u>4pA</u>	<u>1 " " " " " " " " " " " "</u>
- Type d'Interrupteur-sectionneur général	<u>Stich</u>	
- Type de prise(s) de terre	<u>PIQUETS</u>	
- Résistance de la prise de terre	<u>120Ω</u>	
- Résistance d'isolement général	<u>197Ω</u>	
- Nombre de tableaux et circuits terminaux	<u>1</u>	
- Protection différentiel général	<u>40/90</u>	
- Protection différentiel supplémentaire	<u>40/90</u>	

- Les dispositifs de protection à courant différentiel sont en rapport avec la résistance de dispersion de la prise de terre.
- Les dispositifs de protection contre les surintensités sont en rapport avec les sections qu'ils protègent.
- Appareils de chauffage :

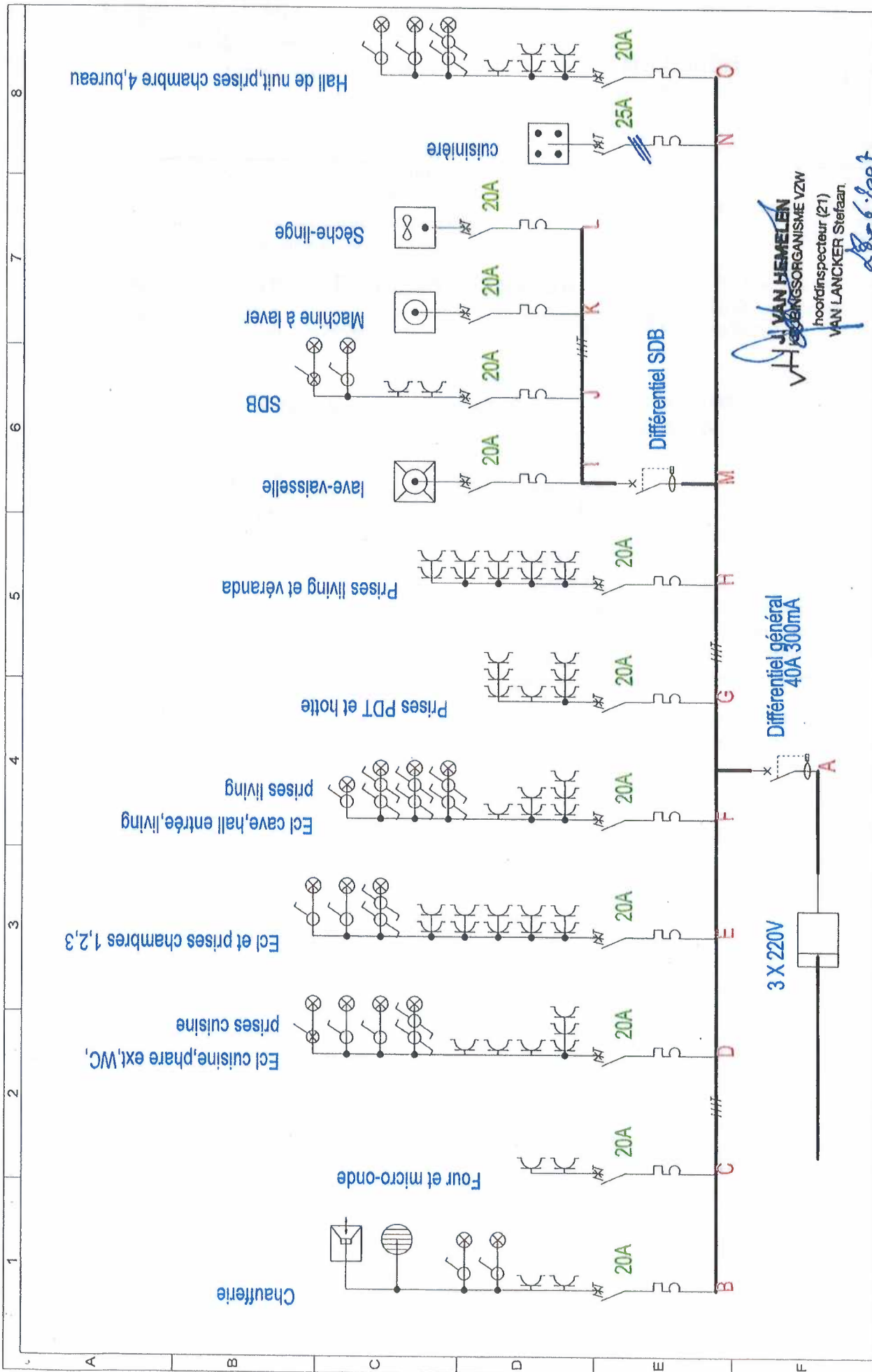
INFRACTIONS CONSTATEES
NÉANT

L'installation électrique est conforme aux prescriptions précitées; l'interrupteur différentiel général a été plombé et le schéma unifilaire et le schéma de position ont été visés.
Prochaine visite de contrôle au plus tard le 30.72

[Signature] AGENT-visiteur.

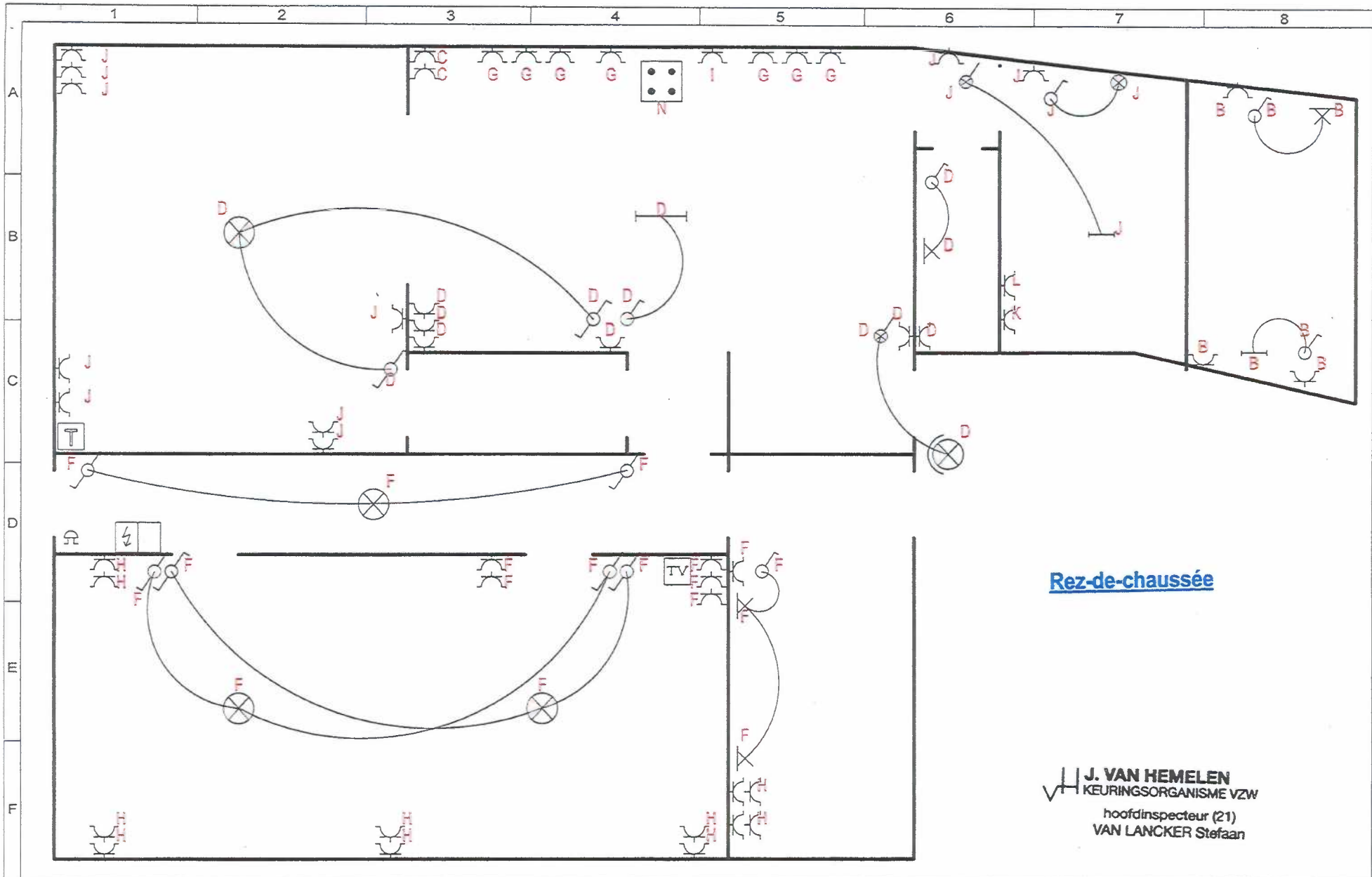
- PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**
1. Le procès-verbal de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique.
 2. Toute modification de l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.
 3. Le Ministère des Affaires Economiques, Direction Energie Electrique, doit être avisé immédiatement de tout accident dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

Compartiment réservé au distributeur :
N° Client :
Visa : Date :/...../.....



J. VAN HIEMELLEN
 VERBODEN TOEGANGSORGANISME VZW
 (hoofdinspecteur (21)
 VAN LANCKER Stefaan
28-6-2007

SPRL Renard-Theunis Rue Fêcheux, 2A 7911 Hacquegnies 059/866703 059/866543		FRASNES-LEZ-ANVAING		Concepteur	Date	Modifications	Date dossier 27/6/07
Designation du dossier		Designation du fichier		Réalisateur			Date folio 18/6/07
				Vérificateur			3 / 3
CE FOLIO A ETE REALISE AVEC LE LOGICIEL SEE TECHNICAL DU GROUPE IGE-MAO							



Rez-de-chaussée

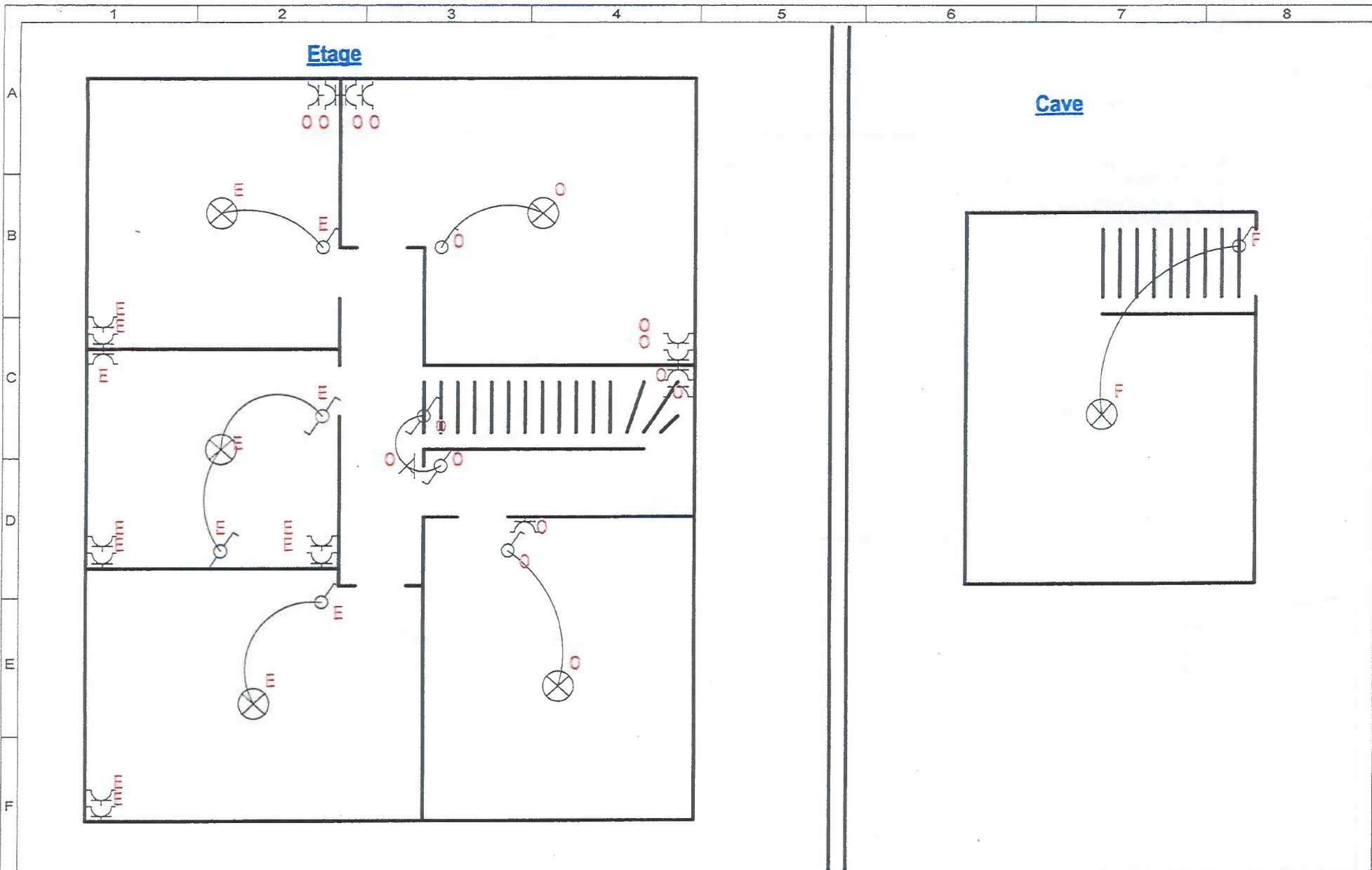
J. VAN HEMELN
 KEURINGSORGANISME VZW
 hoofdinspecteur (21)
 VAN LANCKER Stefaan

SPRL Renard-Theunis
 Rue Fécheux, 2A
 7911 Hacquegnies
 069/866703
 069/868543

Désignation du dossier
FRASNES-LEZ-ANVAING

Désignation du folio

Concepteur	Date	Modifications	Date dossier
			27/6/07
Réalisateur			Date folio
			18/6/07
Vérificateur			
CE FOLIO A ETE REALISE AVEC LE LOGICIEL SEE TECHNICAL DU GROUPE IGE-XAO			



SPRL Renard-Theunis Rue Fécheux, 2A 7911 Hacquegnies 069/866703 069/868543	Désignation du dossier	FRASNES-LEZ-ANVAING			Concepteur	Date	Modifications	Date dossier
	Désignation du folio				Réalisateur			Date folio
					Vérificateur			18/5/07
					CE FOLIO A ETE REALISE AVEC LE LOGICIEL SEE TECHNICAL DU GROUPE IGE-XAO			2 / 3